

C.8 ACCESSIBILITÉ POUR TOUS : BIEN ACCUEILLIR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP DANS SON ÉTABLISSEMENT

**POUR CONTRIBUER D'AVANTAGE À L'ÉGALITÉ DES CITOYENS
ET UNE MEILLEURE INTÉGRATION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP
DANS L'ENVIRONNEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE**

Prérequis

Une bonne maîtrise de la langue française, exercer ou être intéressé par les métiers de bouche
En cas de formation distancielle : connexion internet, PC ou Tablette avec Webcam avec une bonne bande passante

PUBLIC CIBLE

Exploitant, Direction et Salariés

MÉTHODE MOBILISÉE

Méthode adaptée aux apprenants : favorisant l'interaction, la formation est personnalisée au maximum, mise en situation favorisant l'échange entre pairs, andragogie orientée vers l'amélioration des compétences et l'acquisition du savoir-faire et savoir-être

Moyens pédagogiques : supports audiovisuels, animation groupe, travaux dirigés, remise de documents pédagogiques et opérationnels

TARIF

Le tarif est fonction des modalités.

Demandez un devis afin d'estimer au plus juste selon votre situation et vos besoins.

DURÉE

**1 jour en présentiel
ou 7h en distanciel**

MODALITÉ D'ÉVALUATION

1^{ère} évaluation des compétences à l'entrée et 2^{ème} contrôle des connaissances en fin de formation par QCM. Le formateur évalue l'évolution des acquisitions au long de la formation.

Remise d'une attestation spécifique en hygiène alimentaire

MODALITÉ ACCÈS – DÉLAI

Formation intra, Inter entreprise ou à Distance, Prévoir un délai d'environ 3 semaines avant le début de la formation.

Formation réalisée sur mesure

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Cette formation est destinée aussi bien à la direction, aux chefs de service qu'à tous les salariés de l'entreprise et notamment ceux recevant et en contact direct avec le public.

Cette formation est obligatoire pour les ERP de catégorie 1 à 4.

Elle constitue la mise en œuvre de l'action de formation que l'employeur doit décrire dans l'attestation qu'il signe et qui est contenue dans le Registre public d'Accessibilité.

À l'issue de la formation, les apprenants seront capables de :

- Mieux appréhender les différents types de handicap
- Définir ce qu'est le handicap
- Mieux prendre en charge les besoins spécifiques liés aux handicaps des clients
- Sensibiliser ses collègues au handicap
- Comprendre les enjeux sociaux et économiques liés à cet accueil et à la fidélisation de cette clientèle
- Comprendre le levier psychologique des aidants pour les mettre à l'aise et favoriser leur bien-être en tant que clients
- Pouvoir mobiliser l'empathie nécessaire à une meilleure prise en charge de cette clientèle

LES DÉFINITIONS

- Handicap
- Types de handicap
- Caractéristiques

CE QU'IL FAUT SAVOIR

- Déficience visuelle
- Déficience auditive
- Déficience motrice
- Déficience mentale ou cognitive
- Les autres handicaps
- Les Bonnes Pratiques

MISES EN SITUATION

- Prise en charge des personnes en situation de handicap
- Prise en charge des aidants ou accompagnants
- Environnement et empathie du professionnel

SAVOIR ACCUEILLIR ET ACCOMPAGNER LES PERSONNES HANDICAPÉES

- Personnes déficientes sensorielles ou motrices
- Personnes déficientes psychiques ou cognitives
- Personnes en situation de poly handicap

COMMUNIQUER SUR SON ACCESSIBILITÉ



COMMENT FINANCER VOTRE FORMATION

Le coût des formations peut être totalement ou partiellement prise en charge :

- Pour les salariés par un OPCO (opérateur de compétences)
- Pour les employeurs non salariés : par l'AGEFICE
- Pour les demandeurs d'emploi : par le PÔLE EMPLOI

EMPLOYEURS NON SALARIES : AGEFICE

Formation continue :

Les dirigeants non-salariés, inscrits à l'URSSAF en tant que travailleurs indépendants ont accès à la formation professionnelle aboutissant ou non sur une qualification reconnue.

La formation est financée par le versement à l'AGEFICE d'une contribution de 0,25% du plafond annuel de la sécurité sociale collectée par l'URSSAF.

EMPLOYEURS NON SALARIES

Plan de développement des compétences :

Formation effectuée par le salarié à la demande de son employeur. Demande de prise en charge à effectuer auprès d'OPCO par l'entreprise de moins de 50 salariés ou 11 salariés.

DEMANDEURS D'EMPLOI

Prise en charge PÔLE EMPLOI :

IZYQUALI Formation est habilitée pour la qualité de ses formations à prétendre aux financements d'actions de formation par Pôle Emploi.

GENERALITES

Afin d'alléger pour vous les tâches administratives et selon vos souhaits, IZYQUALI peut effectuer pour vous la constitution et le suivi du dossier de prise en charge auprès des financeurs OPCO et POLE EMPLOI.

Vous aurez juste à nous fournir trois (3) documents selon votre situation :

COMMERCANT

- Extrait K-Bis
- Attestation CPF
- Copie d'une pièce d'identité,

PROFESSION LIBERALE

- Avis de situation INSEE
- Attestation CPF
- Copie pièce d'identité

ARTISAN

- Extrait immatriculation CMA
- Attestation CFP
- Pièce d'identité

NOUS SOMMES A VOTRE ENTIERE DISPOSITION POUR VOUS MONTER VOTRE FORMATION
DANS LES MEILLEURS CONDITIONS ET DELAIS.
VOIR NOTRE SITE <https://izyquali.com>

NOS PARTENAIRES



NDA 52490370249 – SIRET 887699338-00018 – TVA FR80887699338 – ROFHYA 520334 06 2022 - DRAAF 52 0334 06 2022



150 chemin du puits 49500 SEGRE EN ANJOU BLEU
Téléphone : 06 98 49 60 67
Mail : formation@izyquali.com